

Titre de séjour pour étudiant étranger suivant un traitement pour affection de longue durée

Par Amen, le 17/09/2019 à 11:09

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis étudiant étranger. En avril 2018, j'ai un infarctus. Je suis actuellement un traitement de longue durée. Je suis couvert par la sécurité sociale. Je souhaiterais savoir s'il me serait possible de demander un titre de séjour en fonction de ma situation ? En effet, sur mon attestation de sécurité sociale je suis couvert jusqu'en 2028 une couverture qui peut être renouvelée en fonction de l'évolution de ma situation sanitaire. Je vis dans une situation de stress car après mon diplôme si je ne trouve pas un emploi adapté je retournerai dans mon pays d'origine où je ne suis pas sûr d'avoir un traitement adéquat.

Espérant vous lire sous peu,

Bien cordialement.